



L'information à la Source

Bulletin municipal de Pégairolles de Buèges Juillet 2015

Sommaire

- L'édito du maire
- L'équipe municipale et résultats des élections
- Les comptes de la Commune
- Les impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation)
- Le prix de l'eau potable
- L'assainissement
- Les autres dossiers en cours
- Infos pratiques
 - La Mairie et vous (secrétariat, horaires, formalités ...)
 - Culture et festivités
 - La commune en quelques chiffres
 - Que faire de vos déchets ?

• L'édito du maire

Après une première année de mandat, un point sur la gestion de votre commune vous est du, en particulier sur ce qui « touche au portefeuille » ; impôts locaux, prix de l'eau et de l'assainissement, et les divers projets en cours ou envisagés susceptibles d'accroître l'endettement de la Commune.

La nouvelle équipe municipale avait placé sa campagne sous le slogan « Préserver et faire vivre Pégairolles ».

Faire vivre ne se peut sans un minimum d'information sur l'action municipale vers les habitants de la commune, c'est l'objet de ce bulletin. Cette information doit passer aussi par le site internet que l'équipe a lancé et s'efforcera de maintenir à jour (pegairollesdebueges.fr) afin que les résidents secondaires aient accès aux informations en temps et en heure et ce au moindre coût pour la commune.

Préserver doit se comprendre de diverses manières. La première est évidemment liée à la conservation de la qualité environnementale du site de Pégairolles, qu'il s'agisse de nature, d'architecture et de cadre de vie. La deuxième est la pérennisation de l'existence même de notre territoire en tant que commune. Lors des dernières élections municipales, nous avons pu réunir assez de candidats et même un peu au-delà pour atteindre le nombre minimal requis. Je dois souligner que ce ne fut pas facile. Au

départ, personne de la précédente équipe ne souhaitait rempiler. La constitution d'un conseil municipal ne pourra être réitérée à l'échéance du présent mandat qu'avec la participation de nouveaux candidats. Il n'est jamais trop tôt pour y réfléchir, d'autant que la technocratie nationale ne rêve que de diviser le nombre de communes par au moins un facteur trois. Vraisemblable illusion de notables économies budgétaires au prix de la certitude d'éloigner plus encore les citoyens de la vie démocratique, ce qui ne pourrait être que dommageable et aggraver une désaffection que tout un chacun déplore déjà.

En toute logique, et sans céder aux sirènes de la fusion de communes avec inversion de la courbe de la baisse des dotations, notre appartenance à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup devrait nous permettre de réaliser les économies possibles par mutualisation de moyens tout en conservant la maîtrise de notre futur dans le cadre d'un « projet de territoire » partagé.

Il appartient donc à nous tous de trouver le bon équilibre entre « préserver » et « faire vivre » et à nous mobiliser pour ne pas devenir simplement l'aire de pique-nique, le territoire de chasse et le parc de randonnée des voisins et voir notre commune « classée »... à titre posthume.

• L'équipe municipale et les résultats des élections 2014 ; toujours une forte mobilisation des électeurs de la commune.

L'année 2014 a donné lieu à deux élections. Tout d'abord les élections municipales, dont le premier tour, le 23 mars, a débouché sur le renouvellement de votre équipe municipale, puis

l'élection des députés au Parlement Européen le 25 mai.

En outre lors d'un conseil autoritairement fixé au 20 juin par le Ministère de l'Intérieur, les élus municipaux ont désigné Grands Electeurs et suppléants en vue des élections sénatoriales tenues en Septembre.

Les municipales : nous avons une liste unique de huit candidats, dénommée « **Préserver et faire vivre Pégairolles** », pour sept sièges à pourvoir.

Les suffrages exprimés ont été de 65 sur 76 électeurs inscrits, soit un taux de participation de 86%, en baisse par rapport aux 94% de 2008) (76% pour le premier tour de l'ensemble du Grand Pic St-Loup).

Les électeurs ont fait leur choix et dès le premier tour, Pégairolles disposait d'un nouveau conseil pour les six prochaines années. Nous tenons à remercier sans exclusive tous ceux, élus ou non élus, qui ont accepté de figurer sur la liste dont certains ont, pour ce faire, accepté de revenir sur leur décision de ne pas s'engager dans un nouveau mandat.

La nouvelle équipe municipale et les délégations et attributions des élus :

Comme il est de règle, le nouveau Conseil a procédé à l'élection du Maire, des deux adjoints et des délégués aux diverses instances où siège la Commune.

Maire : Georges CAPUS – conseiller communautaire titulaire – Grand électeur titulaire

Premier Adjoint en charge des travaux : Alain PLANTIER – conseiller communautaire suppléant – Grand électeur suppléant.

Deuxième adjoint en charge du personnel : Jean LEFEVRE - Grand électeur suppléant.

Les autres conseillers sont : Damien BABEL, Philippe ROUX, Jean-Michel SALZE et Mireille MILHAU.

Si pour les petites communes, la parité n'était pas obligatoire, nous en sommes loin. Un point à méditer pour le prochain mandat !

Noter que Mireille Milhau est déléguée au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU gérant les affaires scolaires) avec Jean Lefèvre comme suppléant.

D'autres représentations sont assurées par les élus auprès du Syndicat Mixte des Eaux et

Assainissement (SMEA) pour la part assainissement non-collectif (SPANC), d'Hérault Energie...

Les élections européennes : toujours avec 76 électeurs inscrits, elles ont connu une participation de 70% à comparer avec 42% pour le pays.

La liste Europe-Ecologie – Les Verts a recueilli 26% des suffrages, la liste Parti Socialiste 24%, la liste Front National 12%, la liste UMP 10% ; aucune autre liste n'a obtenu plus de 8%.

• Elections 2015 ; baisse de la forte mobilisation habituelle des électeurs de la commune.

Le premier trimestre 2015 a été marqué par les deux tours de l'élection des Conseillers Départementaux.

Force est de constater que la fréquentation du bureau de vote a diminué notablement pour ces deux tours de scrutin (57% au deuxième tour). Plusieurs explications possibles pour expliquer cela. Tout d'abord les contours du nouveau canton qui, de Roqueredonde à Vacquières, constitue un ensemble dans lequel le citoyen se sent un peu éloigné du centre administratif.

De plus, le changement de dénomination de Conseil Général à Conseil Départemental censé aider le citoyen de base à mieux digérer le « mille-feuilles » a ajouté un peu de flou.

Enfin, la complexité du projet de loi NOTRE, pour la « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » et le flou qui entoure sa mise en place entamée avant même sa ratification, ainsi que le contexte économique ont dû avoir quelque impact sur ce scrutin.

Le dernier trimestre 2015 verra l'élection des nouveaux conseillers régionaux, là encore entourée de vastes incertitudes pour l'organisation de la nouvelle région et de ses administrations. Leur résultat risque d'être étonnant. Mais « si le peuple n'est pas content, il faut dissoudre le peuple ! » et dissous... CQFD.

Les comptes de la Commune

(en **gras souligné**, budget primitif 2015 ; en italique, réalisé 2014 pour comparaison)

Deux ensembles de projets impliquent un budget considérablement plus élevé que le budget usuel de la commune.

D'une part, comptabilisés dans le budget de la commune, **la réhabilitation de deux bâtisses**. La première, achetée en 2014, anciennement dite « ruine des Hollandais » devrait être renommée « maison des Aouselous », et transformée en T3 classé « logement social ». La deuxième, dite « atelier communal », sera reconfigurée avec un rez-de-chaussée aménagé en « Café de Pays » et un étage de type T3 « logement social ».

D'autre part la **création de la station d'épuration du village** de Pégairolles (en 2014) et des **réseaux d'eaux usées correspondants** (en 2014 pour la tranche 1 et 2015 pour les deux dernières tranches. Ce deuxième projet est comptabilisé dans le budget assainissement qui doit être présenté sous forme de « budget annexe assainissement » dont les chiffres clefs sont donnés ci-après et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir plus en détail.

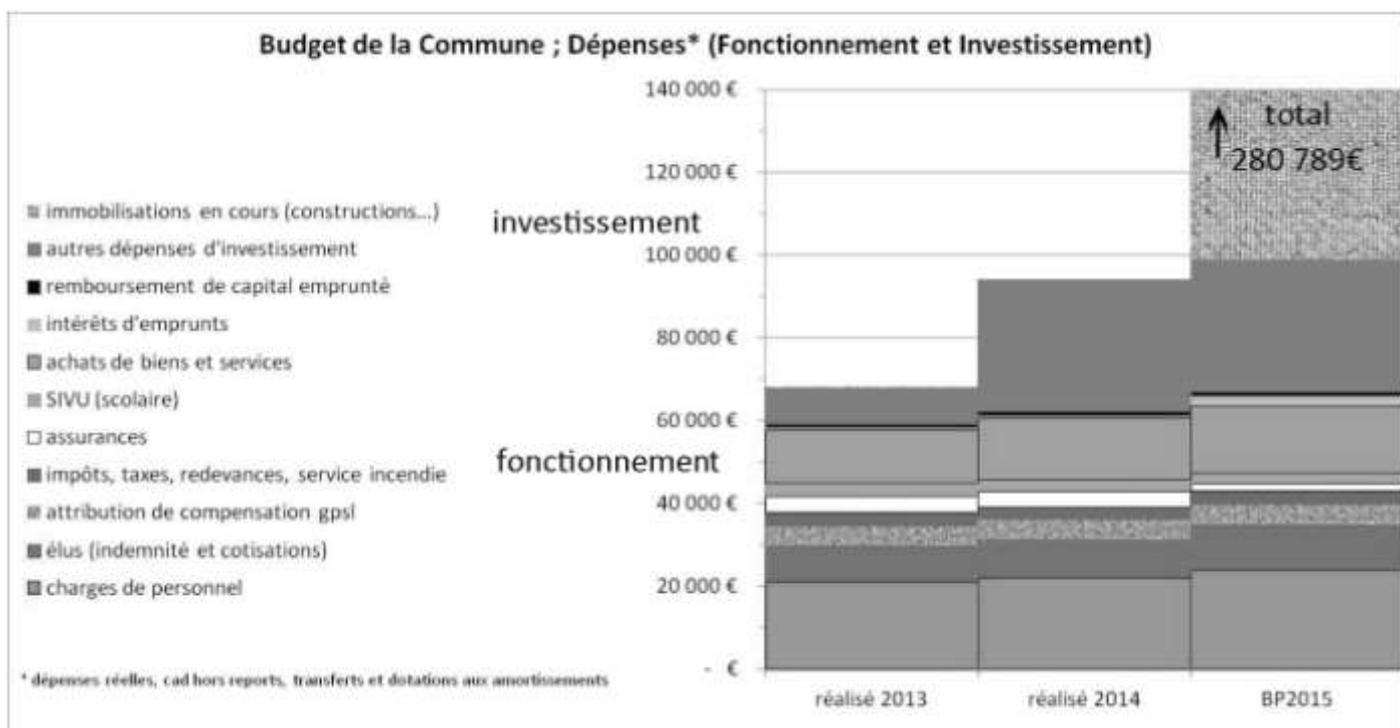
Budget communal proprement dit:

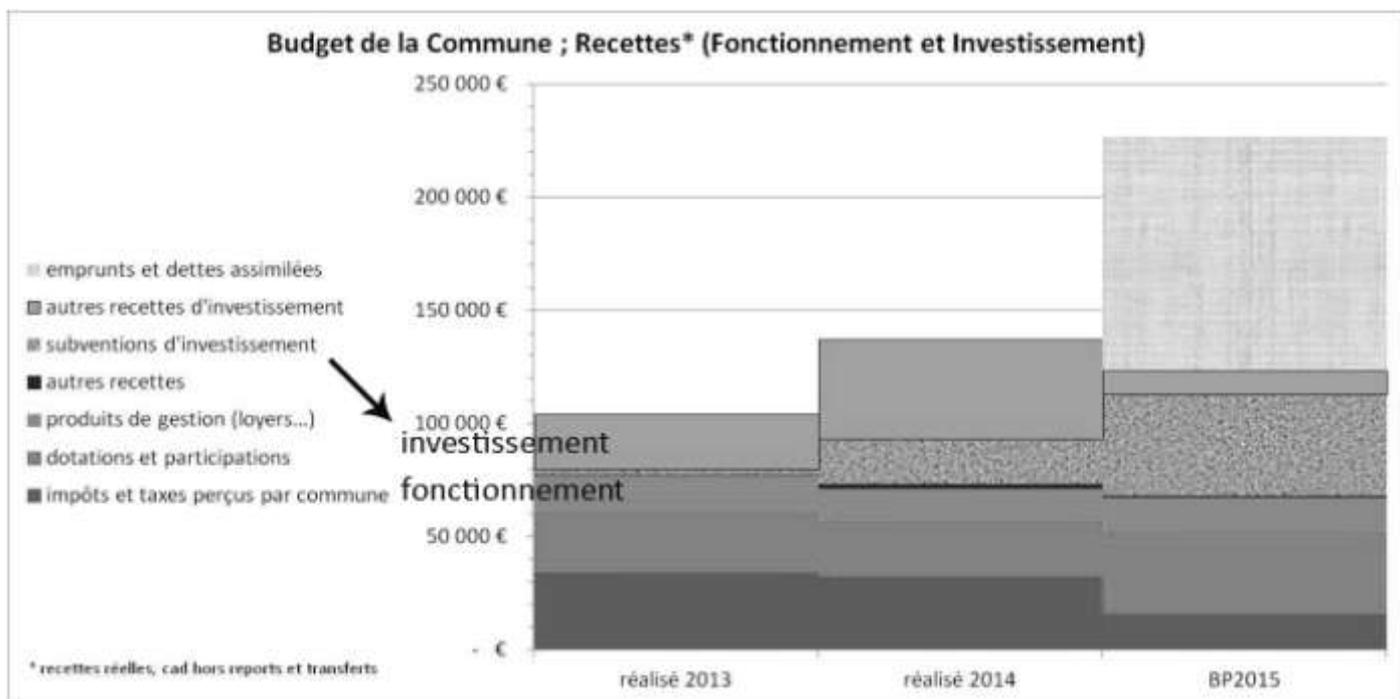
Dépenses :

Dépenses de fonctionnement ; pour un total de **65 979€** (61 495€) hors virement au budget investissement et hors amortissements, elles correspondent au financement de la vie courante de la commune. Les charges de personnel et les indemnités des élus en représentent environ **53%** (51%). Compte-tenu des dépenses d'investissement prévues pour 2015, un transfert d'excédent vers ce budget investissement a été inscrit à hauteur de **10 131€**, ce qui avec les provisions pour amortissement donne un budget total de dépenses de fonctionnement de **77 921 €**.

Dépenses d'investissement : le total prévu au budget **214 809 €** (32 808 €) est en forte augmentation pour la rénovation des bâtiments communaux. Compte-tenu du temps requis pour lancer ces projets, une part importante de ces dépenses devrait être reportée sur 2016.

Ces dépenses impliqueront la souscription d'un emprunt, dont le montant dépendra des subventions obtenues. Même dans le cas le plus défavorable, les loyers perçus devraient compenser les charges de remboursement de cet emprunt.





Recettes

Recettes de fonctionnement : prévues à **77 921 €** (73 202 €), elles proviennent principalement des impôts et taxes perçus directement par la commune, des dotations de l'Etat (en baisse, dette nationale oblige !) et des ressources propres de la commune, essentiellement les loyers, plus un report d'excédent de 9 896€.

Recettes d'investissement : prévues à 214 809€ (65 665€) dont 51 409€ de report d'excédents et 44 859€ de subventions notifiées. L'équilibrage des dépenses planifiées a été transitoirement prévu par le recours à un emprunt d'un peu plus de 100 000€. Ce montant et la nature de l'emprunt restent à préciser selon le niveau des subventions complémentaires que nous obtiendrons.

Budget annexe assainissement :

Dépenses d'investissement assainissement: budget **300 021 €** (386 568 €), les dépenses 2015 sont en diminution du fait de l'avancement des travaux et de la facturation correspondante. Les tranches 2 et 3 du réseau d'égout sont en phase de lancement. Les délais d'instruction des demandes de subvention qu'il a fallu actualiser, vont conduire à étaler la dépense entièrement budgétisée sur 2015 jusqu'en 2016. Un prêt relais de 195 000€ avait été contracté.

Dès la réception des subventions tranche 1 et station, la moitié de ce prêt a été remboursée afin de minimiser les intérêts à payer.

Recettes d'investissement assainissement: budget **300 021 €** (425 188 €), les recettes 2015 incluent elles aussi un important effet de décalage calendaire, puisque les subventions sont perçues après facturation des travaux.

Dépenses de fonctionnement assainissement: budget **32 409 €** (19 135 €), hors transfert vers le budget investissement des sommes perçues pour les raccordements, ces dépenses portent encore cette année essentiellement sur l'entretien de la station du Méjanel et du réseau correspondant, mais l'entrée en service de la station du village commence à prendre sa part.

Recettes de fonctionnement assainissement: le budget prévisionnel est de 32 409 € (26 509€), elles incluent essentiellement des redevances de raccordement du village, ainsi que les redevances d'assainissement 2014 et 2015 (celles de 2014 n'ayant pas été encaissées durant cet exercice).

Corrigé des éléments exceptionnels que sont les raccordements, ce budget fonctionnement assainissement est déficitaire depuis l'exercice 2013, ce qu'il faudra corriger.

Les impôts locaux : part communale des taxes foncières et de la taxe d'habitation :

Ces impôts résultent de la multiplication d'une « base » par des taux. La base est réévaluée annuellement par l'Etat (+0,9% pour 2015) et peut changer si les caractéristiques du bien imposé ont été modifiées, notamment suite à des travaux. La commission communale des impôts locaux intervient à ce stade.

Concernant les taux, la commune ne décide que de celui de la part communale de la taxe d'habitation (dont 44% du total payé par le contribuable reviennent à la commune), de la taxe sur le foncier bâti (dont 28% hors taxe ordures ménagères (TEOM) reviennent à la commune) et sur le foncier non bâti (dont 41% hors ordures ménagères reviennent à la commune).

Compte-tenu de la pression fiscale totale déjà forte, et dans la mesure où il restait possible de

« boucler le budget », le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter ces taux pour 2015.

Notez sur le graphe ci-dessous que les taux pour Pégairolles sont très en dessous des moyennes pour le département (notées moy34 sur le graphe), et qu'ils ont été maintenus constants depuis 2012. Sachez aussi que les trois taxes communales devraient apporter **un peu moins de 15.000€ au budget communal**, soit environ le même montant que les loyers bruts encaissés par la commune.



• Le prix de l'eau potable

La gestion de notre eau potable a été transférée en 2012 à la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup dont les statuts, alors modifiés, lui conféraient d'office la compétence de l'eau au titre des « compétences non obligatoires ». Elle est depuis lors exploitée « en régie directe » et ce pour les trois communes de la vallée de la Buèges.

Le prix de l'eau payé par les usagers des 80 compteurs de la commune correspond au pompage de « l'eau brute » à la source de la Buèges, à son traitement par U.V. et chloration afin d'en garantir la potabilité, au stockage dans les deux réservoirs du village et à la distribution au compteur des abonnés. S'y rajoutent des taxes prélevées par l'agence de l'eau pour financer des actions de préservation de la

ressource, lutter contre les pollutions et moderniser les réseaux.

Comme le montrent les graphiques ci-dessous, ce transfert s'est accompagné d'une augmentation significative du prix de l'eau hors taxes (+ 48% entre 2011 et 2013 pour la consommation de 120 m³ classiquement prise comme référence (foyer de 4 personnes), mais qui correspond assez peu au compteur moyen de la commune, du fait du nombre de résidences secondaires et du type de foyer des résidents permanents. De ce fait, et en raison du forfait par compteur, le prix au m³ tend à être très élevé pour les consommations notablement sous le niveau des 120m³.

Cette augmentation a provoqué quelques réactions et courriers de la part de concitoyens. La

vérité est pourtant que, derrière cette augmentation, on ne trouve que la juste prise en compte du coût réel de l'approvisionnement en eau potable de la commune. Dans le passé, certaines dépenses d'entretien et maintenance du réseau n'étaient pas reflétées dans le prix de l'eau.

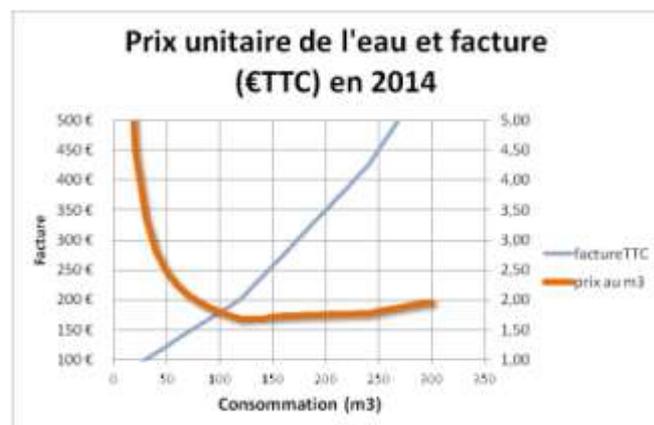
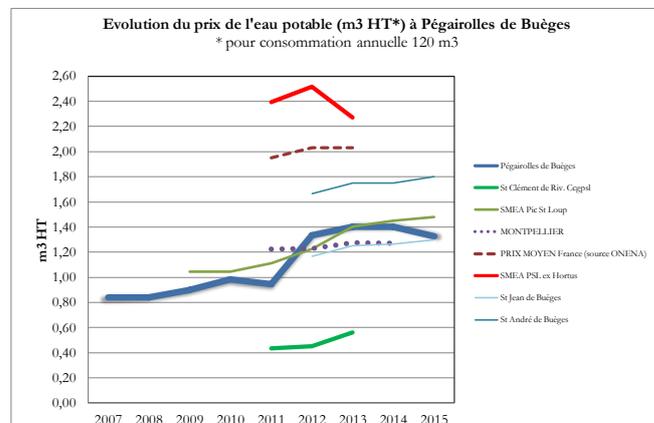
Le fait que notre m³ de référence soit un peu plus cher que celui de Montpellier peut paraître anormal alors que nous disposons de l'eau « abondante et gratuite » de notre superbe source de la Buèges. Mais le coût total du pompage, stockage, traitement et desserte divisé par un petit nombre de compteurs ne peut donner un autre résultat, surtout avec un « taux de fuites » d'environ 40%, ce qu'il faudra corriger. C'est donc « mathématique », et rien ne sert de rêver au prix du m³ de nos amis de St-Clément de Rivière (le plus bas de la communauté) pourtant exploité par une entreprise privée.

On peut aussi observer une certaine convergence avec le prix du SMEA du Pic Saint-Loup. Puisque transfert de compétence il y a eu, la logique voudrait que l'on aille vers un tarif unique dans la communauté de communes, quand bien même il n'y aurait pas d'interconnexion des réseaux.

Argument supplémentaire dans ce sens ; la TVA. Dans les communes de moins de 3000 habitants, le prix de l'eau n'est pas obligatoirement soumis à la TVA. Avec le transfert de compétence, la nouvelle entité étant largement au dessus de ce seuil, l'eau est désormais soumise à la TVA.

Un « biseau » de tarif a été voté à la CCGPSL, avec baisse du prix HT et hausse modérée du prix TTC, mais un certain rattrapage sera inévitable. A suivre...

A ceux qui regrettent l'ancien temps, il reste encore la possibilité d'aller à la source avec leurs seaux et leurs cruches.



• La qualité de l'eau potable

Si la gestion de l'eau a été transférée à la communauté de communes, les demandes d'information sur la qualité de l'eau parviennent en premier lieu à la Mairie. Nous avons donc demandé à être mis systématiquement en copie des résultats d'analyse afin de pouvoir mettre cette information à la disposition des usagers via les tableaux d'affichage.

En règle générale, deux prélèvements par an sont effectués à partir d'un robinet de la commune.

Les analyses des derniers prélèvements effectués au village concluent que « les éléments recherchés sur ces échantillons respectent les exigences de qualité (limites et références) des eaux d'alimentation » selon le Code de la Santé Publique, et notamment en matière de microbiologie (comptage des germes revivifiables, des Coliformes totaux et spécifiquement d'Escherichia coli, des Entérocoques intestinaux et des spores de bactéries anaérobies sulfite-réductrices). **En résumé, pas de trace détectable de pollution** par des eaux usées, des déjections, des cadavres en décomposition...

Au cours de l'été, une forte odeur et un goût prononcé de « chlore » ont été constatés au village. Ceci était le résultat d'un mauvais calibrage de la pompe à chlore placée en amont des réservoirs qui avait entraîné une sur-chloration sans relation avec un quelconque problème de potabilité.

Si notre eau de Buèges est bonne, une chloration raisonnable reste cependant recommandée afin de prévenir tout risque de contamination bactérienne, tant dans le réseau et les réservoirs que par une possible pollution de l'eau de

la source qui reste vulnérable comme toutes les exurgences karstiques. La qualité usuelle de notre eau brute devrait cependant permettre d'éviter goût et odeur de chlore persistants au robinet, d'autant qu'un prétraitement bactéricide aux ultra-violets est effectué au départ de la source.

• L'assainissement ; la nouvelle station pour le village



L'assainissement à Pégairolles aujourd'hui :

Depuis le transfert de la compétence de l'eau à la communauté de communes, l'assainissement qui reste géré par la commune, fait l'objet d'une facturation distincte suivant les bases suivantes en 2013:

- Une part fixe de 68,6 € par habitation raccordée,
- Une part variable basée sur la consommation d'eau, de 0,15€/m³, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau, destinée à subventionner la modernisation des réseaux,
- Une part variable basée sur la consommation d'eau, de 0,28€/m³, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau,

destinée à financer des opérations de lutte contre les pollutions.

Pourquoi devons nous décider d'une augmentation?

Pour l'acceptation de nos dossiers de demande de subvention pour les tranches 2 et 3 de l'assainissement du village, l'Agence de l'Eau demandait pour 2014, un prix minimum hors taxe pour l'assainissement de 0,60€/m³ sur la base d'une consommation de référence de 120m³/habitation. Ce prix minimum doit atteindre 0,70€/m³ en 2015.

Ces niveaux devaient être confirmés par une délibération formelle du conseil municipal.

Le calcul théorique de 68,6€/m³ pour 120 m³ donne un prix assainissement de 0,57€/m³, ce qui est insuffisant pour 2014. Il fallait donc relever ce prix de la redevance assainissement, d'autant que le budget fonctionnement de l'assainissement communal, en dépit d'un excédent très temporaire dû aux redevances de raccordement au nouveau réseau du village, est en fait déficitaire depuis 2013 après déduction de ces redevances, et va le rester du fait des investissements en cours (effet des charges financières dues aux emprunts).

Recommandation du Maire adoptée par le Conseil Municipal:

La commune ne peut se passer de subventions substantielles et devra équilibrer le budget fonctionnement de l'assainissement

Il serait excessivement complexe et assez inéquitable pour les résidents permanents de mettre en place un barème proportionnel au prix du m³ pour 2014 et sans doute 2015. Nous en étudierons la possibilité pour le futur.

La solution visant le seuil minimum pour 2014 (72€, soit + 3,4€) entraînerait une augmentation plus importante en 2015 (+12 €).

La recommandation du Maire était donc de faire passer le forfait assainissement à 76 euros en 2014 (+7,4€) et à 84 euros en 2015 (+8€), ce qui a été adopté.

Nous avons appris par la suite que cette augmentation était encore insuffisante pour permettre d'obtenir le taux de subvention maximal de la part du Conseil Départemental et essayerons de corriger ce point dans la mesure du possible.

Les autres dossiers en cours

Dans la liste des actions déjà identifiées sous forme de projet à réaliser par la commune, outre la finalisation de l'assainissement du village, on citera par ordre probable de lancement :

- La réhabilitation en logement social type T3 de la bâtisse dénommée jusqu'à maintenant « ruine des Hollandais », pour laquelle un nom plus positif devra être trouvé. Il a été proposé « Maison des Aousselous ».
- La réhabilitation de « l'atelier communal sous forme de projet de « Café de Pays » et logement social type T3 à l'étage.
- La recherche de solutions foncières pour améliorer le potentiel de stationnement tant au

Méjanel qu'au village. Pour le Méjanel, ce projet semble en bonne voie.

Pour ce qui concerne les autres projets, sont toujours à l'étude ou à planifier :

- La réhabilitation du seuil de la Source reste évidemment sur la liste. Toutefois son financement n'est pas actuellement assuré. En effet, même si des subventions ont pu être identifiées, le reste à charge de la commune est trop conséquent. Comme cet ouvrage ne génère aucun revenu pour la commune, il ne nous est pas possible de lancer un tel projet. Des solutions plus économiques sont donc à rechercher ainsi que des financements complémentaires.
- L'amélioration de l'aménagement du site de la Source, avec une meilleure protection du captage, des panneaux d'information, peut-être des

toilettes publiques et un accès handicapé depuis le parking.

- L'« ouverture du milieu » dans la vallée du Pontel que la pinède (notamment des pins noirs d'Autriche et des hybrides de Salzmann) à tendance à envahir.

- L'actualisation de nos documents d'urbanisme (ZPPAUP notamment) devra être réalisée afin de les mettre en conformité avec les évolutions législatives, en protégeant la commune et son patrimoine exceptionnel, tout en la faisant vivre entre week-ends et vacances.

• Infos pratiques

○ La Mairie et vous (secrétariat, horaires, formalités ...)

- ATTENTION ! à compter du 1^{er} Septembre 2014 :

La Mairie est ouverte au public le mercredi de 12h30 à 15h30 et le vendredi de 14h00 à 19h00

- Contacts :

téléphone aux heures de secrétariat : 04 67 73 14 07

email mairie : mairiedepegairolles@wanadoo.fr

○ Culture et festivités : tous les détails sur le site internet de la Mairie.

Prochaine fête de la Source le Samedi 1^{er} août 2015.

○ Service de l'eau potable : en cas de problème ou d'interrogation, vous pouvez contacter :

- A la Mairie, notre concitoyen et deuxième adjoint, Jean Lefèvre qui assure un suivi local du service de l'eau pour la ccgpl
- La Communauté de Communes du Grand Pic St Loup – 25, allée de l'Espérance – 34270 Saint Mathieu de Trévières (tel : 04 67 55 17 00 ; site internet grandpicsaintloup@ccgpl.fr)

○ Que faire de vos déchets encombrants, toxiques et gravats?

- Le dépôt des encombrants à l'abribus du carrefour du Méjanel reste en fonction
- La déchetterie la plus proche est celle de Notre-Dame-de-Londres ouverte Lu, Ma, Me de 13h30 à 17h30, Ve et Sa de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Accès gratuit pour les particuliers résidents sur présentation de la carte « Pass-Pic ». Pour plus de détails voir le site du Grand Pic St Loup.

Pour plus d'information et mises à jour, consultez le site internet officiel de la Commune de Pégairolles de Buèges: pegairollesdebueges.fr vous y trouverez aussi le lien vers le site de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.